
Adresse à la barre d'une députation de la société populaire de Rugles (Eure) déposant ses dépouilles d'églises et invitant la Convention à achever ses travaux, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse à la barre d'une députation de la société populaire de Rugles (Eure) déposant ses dépouilles d'églises et invitant la Convention à achever ses travaux, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 66-67;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39126_t1_0066_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

pension viagère de cent huit livres sur l'état annexé au décret susdaté, et offre aux pères et mères des généreux défenseurs de la patrie, les arrérages de cette pension échus depuis le 1^{er} janvier 1791 jusqu'à ce jour.

« La citoyenne Girardot n'a d'autre brevet de sa pension que le décret qu'elle vient de relater et elle va déposer sur votre bureau ses deux quittances pour les arrérages de 1791 et 1792, auxquelles sont annexés les certificats de prestation de serment, de civisme, résidence et non-émigration.

« Quant au citoyen Girardot, que le poids de son âge et de ses infirmités privent du plaisir de contempler en cette enceinte la majesté de la représentation nationale, il vous présente 24,000 livres en numéraire, et demande la faveur de les échanger contre des assignats empreints du sceau sacré de la liberté.

« Ce n'est point de l'or ni de l'argent qu'il faut à des républicains : il ne leur faut que du fer pour défendre leurs droits et faire respecter leur volonté. Convertissons l'or en fer : que la France soit hérissée de fer. Sous le poids de ce métal précieux, écrasons les tyrans, les aristocrates, les modérés, les indifférents, tous les ennemis de l'égalité et de la fraternité, et jusqu'à leur anéantissement ne cessons de frapper l'air de nos cris répétés, refrain chéri des Français :

« *Vive la République! vive la Montagne! vivent les sans-culottes!* »

« Ce quartidi, 4^e de frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« M. A. BESANÇON; A.-A. GIRARDOT. »

La commune de Fleuri-la-Forêt (Fleury-la-Forêt), district des Andelys, dépose sur le bureau de la Convention, et donne à la patrie 1,482 livres en numéraire et 8 liv. 8 onces 7 gros d'argenterie servant ci-devant au culte catholique; elle demande des subsistances.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité ministériel des subsistances (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La commune de Fleury a déposé l'argenterie et les ornements de son église; elle a de plus déposé 1,422 livres en numéraire, provenant du revenu de la ci-devant fabrique.

La commune de la Montagne-du-Bon-Air dépose sur l'autel de la patrie des effets d'argenterie, provenant des églises; elle donne également à la patrie des chemises, des habits, des

souliers. Elle invite les représentants du peuple à ne pas quitter leur poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'offrande de la commune du Bon-Air (2).

« Représentants du peuple,

« La raison vient de reprendre la place que la superstition n'aurait jamais dû lui ravir. Le mal que la jonglerie de ses ministres pervers a causé est incalculable sans doute; mais la liberté, cette déesse bienfaisante, saura guérir les plaies que la mitre et l'étole ont faites aux humains.

« Le flambeau de la raison vient enfin de leur dessiller les yeux. C'est à toi, Montagne sacrée, que nous devons la lumière, et certes le citoyen français ne s'en servira que pour affermir la République naissante.

« La commune de la Montagne-du-Bon-Air, par mon organe, proteste au milieu de cet aréopage, qu'elle poursuivra jusqu'à la mort celui-là qui voudra élever autel contre autel.

Et la Montagne du Bon-Air,
En abjurant ses hérésies,
N'a pas redouté de l'enfer
Et la puissance et les furies.

Nous déposons donc au milieu de vous, représentants du peuple, ces trésors que la cupidité sacerdotale avait entassés sans nécessité et sans utilité, convaincus que l'emploi que vous en ferez servira à rendre le peuple heureux et non à le tromper.

« *La commune du Bon-Air* dépose en même temps des chemises, des souliers, des bas et des guêtres dont les bons patriotes ont fait don pour nos braves volontaires.

« LARCHÉ; BAUDIN. »

La Société de Rugles, district de Verneuil, département de l'Eure, présente à la Convention nationale 110 marcs d'argent provenant des temples catholiques.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des députés de la Société populaire de Rugles (4).

La Société populaire et républicaine de Rugles, chef-lieu de canton, district de Verneuil, département de l'Eure, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« La Société populaire et républicaine de la commune de Rugles nous députe vers vous pour vous présenter en son nom dix marcs d'argenterie qui seront bientôt suivis d'une portion plus considérable.

La Société a, en outre, arrêté de faire con-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 142.
(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (dimanche 24 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 142.
(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 143.
(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.

duire à l'Administration du district de Verneuil deux cents livres de cuivre et environ quinze milliers de métal provenant de ses cloches pour être changés en canons pour repousser les ennemis du dehors, vous jurant d'employer toute notre surveillance et toutes nos forces pour contenir et empêcher tous ceux du dedans. La Société qui nous députe vous invite à poursuivre vos glorieux travaux et à ne point quitter votre poste jusqu'à la fin de la guerre.

« Achevez, enfin, citoyens législateurs, par vos sages lois, à consolider notre République que nous jurons de défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

« Présenté à Paris, ce 4 frimaire, l'an II de la République une et indivisible, par les députés de la Société populaire de Rugles.

« CAUSSADE; commissaire; PERROT; FLAMET. »

Etat de l'argenterie envoyée par la municipalité de Rugles à la Convention nationale du 2 frimaire l'an II de la République française une et indivisible (1).

Savoir :

Trois reliques,
Une croix avec son pied,
Une autre croix sans pied,
Six chandeliers,
Trois calices avec leurs patènes,
Trois ciboires,
Un soleil,
Une custode,
Deux lampes,
Un encensoir avec sa navette et sa cuiller,
La garniture d'un bâton de croix en sept morceaux.

Le total de cette argenterie pesant, poids de marc, cent dix mares.

Le présent état certifié conforme à notre registre délivré à la maison commune de Rugles le 2 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

FOUQUET le jeune, *maire*.

La commune d'Issy-l'Union (Issy-l'Union), district de l'Égalité, fait un don d'argenterie enlevée à la superstition; elle abjure toutes les vieilles erreurs, et exprime les sentiments les plus républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'offrande de la commune d'Issy-l'Union (3).

La commune d'Issy-l'Union, district du Bourg de l'Égalité, département de Paris, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« La commune d'Issy-l'Union, chef-lieu du canton, vous apporte une seconde offrande pa-

triotique, les restes des instruments sacrés qui servaient à ce que l'on appelait les solennités du culte religieux; dépositaires de l'hommage que nous rendons à la sagesse nationale, soyez-les aussi de nos sentiments.

« La liberté des corps n'est rien si les esprits restent esclaves, en abjurant les erreurs de notre enfance, et les sottises qui nous tenaient asservis, nous nous mettons au niveau de la raison et nous consolidons son empire.

« Qu'elle seule désormais règne sur nous, et soyez-en toujours les infatigables ministres.

« BARGUE, *vice-président de la Société populaire*; ALLARD. »

Procès-verbal (1).

L'an deuxième de la République, le tridi de la première décade de frimaire, nous Nicolas Barge, Marc Delaître, Louis Bernard Châte-lard, Claude Mary, François Bouille, Pierre-Jérôme Delaître, Jean-Charles Bourgeois, François Didot, membres du comité de surveillance de la commune d'Issy-l'Union, assisté de Jean-Pierre Hevin et Nicolas Gautier, officiers municipaux de ladite commune, à l'effet de faire inventaire de tous les effets, meubles, ustensiles, tant en or, argent, cuivre, fer, ensemble les ornements servant au ci-devant culte, étant entrés et introduits dans ladite église, nous y avons trouvé le citoyen Charles Jassedé, ci-devant bedeau, gardien desdits effets, après lui avoir donné connaissance de l'inventaire que nous entendions faire, il nous a conduits dans la sacristie et s'est offert de nous représenter tous les effets dépendant de ladite église.

En conséquence, il nous a d'abord représenté deux calices et leurs patènes, une boîte aux huiles, une custode, un goupillon, une cuiller à encens, un ostensor doré, un ciboire et son couvercle, une seconde boîte, une petite burette, le tout d'argent pesant ensemble dix-huit mares, ci..... 18 m.

Il s'est trouvé de plus, dans une armoire, un calice et sa patène d'argent vermeil doré pesant quatre mares, ci... 4 »

Cuivre.

Vingt-six chandeliers de cuivre argenté, deux patènes, six croix, une autre grande croix, trois encensoirs, un tabernacle, un bénitier, un aigle, trois lampes, six girandoles, pesant environ deux cents livres, ci..... 200 liv.

Deux autres girandoles garnies de cristal aussi en cuivre, une croix et quatre rosettes, un coq.

Ornements.

Sept chapes, sept chasubles, quatre tuniques fond rouge, partie étoffe en or et argent, sept autres chapes, cinq chasubles, deux tuniques fond blanc, quatre chapes, trois chasubles, deux tuniques fond violet, partie en étoffe d'or, trois chapes, trois chasubles, deux tuniques en drap mortuaire, deux épistoliers, deux rideaux de

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 143.

(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.